

**Zeitschrift:** Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse  
**Herausgeber:** Société Forestière Suisse  
**Band:** 77 (1926)  
**Heft:** 11

**Rubrik:** Affaires de la Société

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 24.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

### Rapport du Comité permanent sur l'exercice 1925/26

présenté à l'assemblée générale du 16 août 1926, à Schaffhouse, par le président M. Th. Weber,  
inspecteur forestier cantonal.

Messieurs,

Permettez-moi de réclamer votre attention pendant quelques instants pour vous présenter le rapport annuel de notre Comité permanent.

L'effectif de nos sociétaires n'a pas diminué pendant l'exercice écoulé, mais son augmentation a été bien minime puisqu'elle n'a pas dépassé trois membres. Cet effectif comprend 374 sociétaires, soit 10 membres d'honneur et 364 membres ordinaires, dont 12 à l'étranger.

La mort nous a ravi quatre sociétaires qui furent longtemps des nôtres.

Le 2 octobre 1925 est décédé, à Zollikon (Ct. de Zurich), M. *Albert Thomann*, ancien président de corporation, un admirateur passionné de la forêt et un ami fidèle de notre association.

Peu après, soit le 6 octobre, est décédé à Veltheim près de Winterthour, à l'âge de 90 ans, le Nestor des sylviculteurs suisses, M. *Henri Keller*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement. Lors de son 80<sup>e</sup> anniversaire de naissance, à la réunion forestière de Zurich, nous l'avions nommé membre d'honneur de notre société. Presque jusqu'à la fin de sa vie, il a exercé fidèlement et avec un vrai amour sa vocation de sylviculteur, cela durant 63 ans, dont 58 au service de l'Etat zurichois. Inspecteur forestier du Tösstal et de l'Oberland zurichois, où la propriété forestière privée prédomine fortement, il y a déployé la plus belle activité. Sur les hauteurs du Schnebelhorn et du Tösstock, de belles étendues boisées créées par lui, et parcourues de chemins qu'il savait si bien tracer, perpétueront longtemps son souvenir. De très haute stature et taillé en hercule, il était foncièrement populaire dans son vaste arrondissement. Visiteur assidu de nos réunions forestières, celles-ci l'intéressaient vivement. Et jusqu'à ses dernières années il a su rester jeune et gai, prenant une part active au mouvement forestier.

Le 30 mars 1926 est mort, à Lucerne, M. *Baptiste Meyer*, municipal et membre du Grand Conseil. Né en 1851, il avait appris le métier de jardinier et pour cela voyagé en France et en Italie. Rentré au pays, il s'occupa activement dans le commerce des bois; il devint propriétaire de la scierie de la Fluhmühle et, grâce à son énergie et à son esprit d'économie, il réussit à acquérir une belle aisance. Homme jovial et bon, très aimé et respecté, il a toujours fait preuve de la plus réelle compréhension des questions forestières.

Monsieur *Aegidius von Tschudi*, ancien inspecteur forestier d'arrondissement à St-Gall, qui nous a quittés le 12 avril 1926, était un de nos plus vieux sociétaires. Né en 1847, il étudie à Zurich et à Tharandt, devient adjoint à l'inspectorat cantonal de St-Gall puis à l'adminis-

tration forestière de la ville et, enfin, inspecteur forestier de l'arrondissement de St-Gall. Le mauvais état de sa santé l'oblige à démissionner déjà en 1880. Il vit dès lors très retiré, s'occupant d'œuvres de bienfaisance.

Je vous prie, Messieurs, de vous lever de vos sièges pour honorer la mémoire de ces sociétaires disparus !

Les questions dont s'est occupé notre comité ont été liquidées au cours de 3 séances dont deux ont duré chacune deux jours; quantité d'autres affaires ont été traitées par circulaire.

Les comptes annuels bouclent de façon favorable : 21.589 fr. aux recettes et 21.501 fr. aux dépenses, laissant ainsi un boni de 88 fr. au lieu du déficit prévu de 1000 fr. Ce résultat favorable est dû à des circonstances particulières, mais je veux laisser à notre dévoué caissier le plaisir de vous les exposer tout en vous présentant les comptes.

Nous avons la satisfaction d'enregistrer une petite augmentation du nombre des abonnés de nos deux journaux; elle est due surtout à un nouvel effort de propagande. Le tirage de la *Zeitschrift* est de 1022 exemplaires et celui du *Journal* de 655. Nous recevons fréquemment de l'étranger des demandes d'abonnement gratuit ou d'un service d'échange; il n'a généralement pas été possible d'y faire droit, cela à cause des conséquences financières.

Dans notre dernier rapport annuel, nous émettions l'idée de chercher à augmenter les matières traitées dans nos deux journaux en publiant de courtes notices consacrées aux questions forestières du jour. Ce désir a pu être réalisé et cela grâce surtout à une proposition bien opportune de la Direction de notre Station de recherches. Ensuite de quoi un contrat, du 18 mai 1926, a été stipulé entre cette Station et notre Société, lequel prévoit la publication, dans nos deux organes, de courtes notices à paraître sous la rubrique : « Communications de la Station de recherches forestières ». Cette dernière assume le coût de cette publication. Cet arrangement permettra un enrichissement de nos deux journaux presque sans bourse délier et de maintenir inchangé le coût des abonnements. Nous avons cependant prévu qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1927 l'abonnement aux deux journaux sera porté, pour les non-sociétaires, de 12 à 13 fr. Par contre, pour nos sociétaires qui recevraient les deux publications, l'abonnement annuel sera ramené de 17 à 16 fr. Nous ne voulons par manquer l'occasion de remercier ici le directeur de la Station de recherches, M. le professeur *Badoux*, pour l'empressement dont il a fait preuve pendant ces tractations.

La vente du supplément n° 1 « *Der Plenterwald* », par le Forstmeister Balsiger, n'a pas été aussi satisfaisante que nous l'avions espéré; toutefois, grâce à l'arrangement conclu avec l'auteur, la caisse de notre société ne sera plus mise à contribution. Nous nous sommes efforcés, d'accord avec notre imprimeur, de faire connaître mieux cet ouvrage par l'insertion d'annonces dans la presse indigène et de l'étranger; il fut fait de même pour l'édition allemande de la « *Suisse forestière* ».

Cette dernière édition a obtenu jusqu'ici un écoulement réjouissant, encore que la vente en librairie nous ait un peu déçus. La vente directe par notre société a donné pleine satisfaction, grâce à l'aimable collaboration de plusieurs administrations forestières cantonales. Ce résultat eût été meilleur encore si la propagande n'avait manqué complètement dans quelques cantons. Il nous sera permis d'exprimer le vœu que dans ceux en cause ce travail pourra être encore fait par nos sociétaires. Car si, dans quelques régions du pays, la vente a eu lieu par centaines d'exemplaires, on est surpris à bon droit de constater que dans d'autres elle a presque totalement manqué. Il en a été vendu à ce jour 1943 exemplaires, tandis que le stock à écouter est encore de 1057. La Société suisse d'agriculture a aimablement consenti, à notre demande, de faire figurer notre livre dans la liste des publications pour l'achat desquelles une subvention est prévue. Le 10 octobre 1925, nous avons également prié les Départements cantonaux de l'Instruction publique de l'inscrire dans la liste des ouvrages à utiliser pour les cours complémentaires.

La 1<sup>re</sup> édition en langue française de la « Suisse forestière » étant presque complètement épaisée, la 2<sup>e</sup> est en travail; le traducteur, M. le professeur *Badoux* nous a donné l'assurance qu'elle serait prête, ainsi que prévu, pour le commencement de 1927. L'examen du budget 1926/27 vous aura montré la justification financière de la publication des deux éditions. Il va sans dire que l'édition française coûtera relativement plus cher que l'édition allemande, dont le tirage est plus fort. Nous remercions ici l'Inspection fédérale des forêts d'avoir aimablement consenti à acquérir 500 ex. de l'édition française pour des cours de gardes, ce qui nous facilitera considérablement les choses.

Nous avons remercié comme il convenait pour leur subvention annuelle, la Confédération, le canton du Valais et la Société vaudoise de sylviculture. De même la Station fédérale de météorologie qui collabore financièrement à la publication de compte-rendus mensuels sur le temps.

Nous avons accordé une somme de 200 fr. prélevée sur le fonds spécial pour voyages d'études. Un autre crédit de 300 fr. a été voté, lequel figurera aux comptes de l'exercice prochain. Après avoir ajouté au capital inaliénable de ce fonds le solde actif de l'exercice (422,45 fr.) ainsi que le veulent les statuts, il s'élevait au 1<sup>er</sup> juillet 1926 à 12.436,65 fr.

Le sujet admis par l'assemblée générale de Langnau (avantages et inconvénients du contrôle des exploitations tenu : 1<sup>o</sup> d'après le volume des bois sur pied; 2<sup>o</sup> d'après le volume des bois façonnés) a été mis au concours. Les concourants auront à remettre leurs travaux pour le 1<sup>er</sup> mai 1927. (Voir Journal, 1925, p. 253.)

Notre contrat du 2 décembre 1920 avec la Société suisse d'assurance sur la vie humaine, à Zurich, a été complété par un avenant du 4 décembre 1925. Il y est stipulé que le droit à une réduction de 2 %

des primes reste acquis pour la durée entière de l'assurance et non pas, ainsi qu'il avait été prévu d'abord, pour la durée du contrat. Il est convenu, d'autre part, que ces conditions de faveur s'appliquent à toute assurance conclue par un membre de notre société et reposant sur la tête de sa femme ou de ses enfants mineurs. Cet avenant est tout à l'avantage des assurés; aussi estimons-nous devoir à nouveau rappeler votre attention sur la communication du Comité à ce sujet, parue au cahier de janvier de notre journal et vous conseiller vivement de profiter des conditions de faveur ainsi consenties. Nous pouvons le faire d'autant mieux que la situation financière de la société d'assurance en question est excellente. Elle pourra, en 1927, augmenter sensiblement la part aux bénéfices des assurés, soit : pour l'assurance vieillesse, de 91 à 100 % de la prime qui participe aux bénéfices; pour l'assurance avec dividende progressif, de 2,8 à 3 % de la somme des primes qui participent aux bénéfices; et pour l'assurance avec bonus de 1,8 à 2 % du capital assuré. A ceux que cela intéresse, nous recommandons la lecture du rapport de gestion 1925 de l'établissement, lequel leur sera envoyé volontiers sur demande.

Notre Société a obtenu un diplôme « hors concours » à l'Exposition suisse d'agriculture, de sylviculture et d'horticulture en 1925, à Berne. Elle a édité, à cette occasion, un album indiquant la liste des réunions annuelles et des objets traités depuis la création de notre association, publication qui nous a coûté assez cher. On peut l'acquérir, au prix modique de 3 fr., à l'imprimerie Büchler & Cie, à Berne. Notre Comité a adressé, le 18 juillet, une requête à la direction de l'exposition tendant à ce qu'il soit alloué à notre Société, si possible, une part du bénéfice net en vue de la création d'un fonds spécial pour publications. Cette requête a été refusée, pour la raison que le bénéfice réalisé par l'Exposition n'a pas permis le remboursement intégral des subventions. Aussi bien le Comité central avait-il décidé de refuser toutes demandes de subsides ou de secours.

Notre Comité n'en cherche pas moins, comme ci-devant, à créer les moyens voulus pour déployer une plus grande activité en matière de publications et de vulgarisation forestière. Et si jusqu'ici ce vœu bien légitime n'a pu trouver même un commencement de réalisation, votre Comité reste confiant.

Au sein de notre Société, le besoin se fait sentir toujours plus d'augmenter les occasions de discuter en commun diverses questions actuelles. Or, nos assemblées générales ne sauraient durer davantage que maintenant sans porter préjudice à leur participation. D'autre part, il ne saurait être question de renoncer aux excursions ou aux soirées usuelles. C'est pourquoi votre Comité estime que le meilleur moyen qui permettrait de tenir compte du vœu exprimé ci-dessus serait l'organisation de séries plus fréquentes de conférences forestières, soit tous les 2—3 ans. Elles dureraient 2 à 4 jours et des praticiens pourraient être requis comme conférenciers. Comme jusqu'ici, ces séries de conférences

seraient organisées par la Confédération, soit par l'Inspection fédérale des forêts. Et il serait loisible à notre Société d'organiser pendant leur durée, soit durant une soirée, une assemblée générale pour l'examen de questions administratives pressantes. Les chefs des départements cantonaux auxquels est rattaché le service des forêts pourraient être invités à des conférences sur des sujets spéciaux.

Le 23 juin dernier, nous inspirant de ces idées, nous avons écrit dans ce sens au Département de l'Intérieur. Le 6 juillet, il nous fut répondu que la question serait étudiée avec attention, de même celle de savoir si la prochaine série de conférences pourrait être prévue déjà à la fin de l'hiver prochain.

Dans notre siècle d'électricité, le nombre des lignes de conduite à haute tension augmente sans cesse. Il vous souvient qu'en 1921, à la réunion d'Aarau, nous avions entendu un rapport sur la question, après quoi une requête du 24 décembre 1921 avait été adressée au Conseil fédéral. Plus tard, l'Inspection fédérale des forêts avait émis aussi ce vœu que l'on veuille bien, lors du tracé de telles lignes, ménager autant que possible les forêts. L'électrification des Chemins de fer fédéraux, pour laquelle de nombreuses lignes de transport ont dû être établies, est venue donner une actualité particulière à la question. Nous avons la satisfaction de constater, pour autant du moins que nous sommes en mesure d'en juger, que dans chaque cas les cantons — plus particulièrement leur service forestier — ont été appelés à se prononcer. Mais, lors de la fixation de la valeur des fonds boisés traversés ou expropriés, par les agents forestiers des régions en cause, on a pu constater des différences très sensibles, soit dans les résultats obtenus, soit dans les méthodes d'estimation appliquées. Ces divergences sont telles qu'il vaudrait la peine, à notre avis, d'étudier la question à fond et de la faire discuter au sein de notre Société. Il serait certainement possible d'établir quelques principes généraux et règles à appliquer pour fixer les dédommagements dus. On éviterait ainsi les écarts inadmissibles que l'on constate souvent entre les résultats des calculs de nos estimateurs; on les ramènerait tout au moins à un niveau raisonnable. Ce serait tout à l'avantage de la réputation des sylviculteurs. En effet, trop souvent nos autorités judiciaires et commissions d'expertises ont à discuter des rapports d'estimations forestières si divergents que c'est à en perdre l'entendement.

Une autre question importante nous a beaucoup occupés : la propagande forestière parmi la jeunesse et la publication d'un ouvrage forestier destiné aux enfants, œuvre dont l'exécution est d'une réalisation difficile. Toute la question fut discutée dans une conférence à Berthoud, le 22 novembre 1925, à laquelle assistaient notre secrétaire et le soussigné, délégués du Comité permanent, ainsi que cinq spécialistes. Ces derniers invités étaient : MM. *Balmer*, à Liestal, délégué de la Société suisse des instituteurs; *Bavier*, inspecteur forestier à Soleure; Dr *Brunies*, secrétaire de la Ligue suisse pour la protection de la

Nature, à Bâle; *Gfeller*, homme de lettres à Egg (Grünenmatt, Berne); et *Wymann*, inspecteur des écoles à Langenthal. Le résultat de cette conférence fut très satisfaisant; après une discussion approfondie, tous les participants exprimèrent l'avis que cette entreprise de notre société était hautement désirable; un plan général pour le livre prévu fut soumis à la discussion. Une commission spéciale composée de MM. *Bavier*, *Gfeller* et *Wymann* étudie la question de plus près et a reçu comme mission de soumettre un projet à notre Comité. Après quoi il sera possible d'examiner le côté financier de l'affaire et de voir la suite à lui donner. Une étude complète de la question s'impose; aussi ne nous est-il pas encore possible de vous faire des propositions fermes et définitives.

Quant au musée forestier, nous en sommes encore aux premières études. M. le Dr *Barbey* a eu l'amabilité de nous orienter sur les lignes principales du projet et sur la question des locaux. Espérons qu'avec le temps, une solution surgira.

Il nous a paru opportun, avant d'entrer dans le vif de l'affaire, de demander leur avis aux professeurs de l'Ecole forestière sur la question de la forêt que celle-ci devrait avoir à sa disposition pour les exercices pratiques des étudiants. Cette réponse nous est parvenue le 18 mai, après quoi notre Comité a pu étudier la cause à fond. Cependant, il ne lui a pas été possible jusqu'à présent d'envisager une solution définitive.

Nous sommes, comme de coutume, restés en contact étroit avec l'Association suisse d'économie forestière et l'Office forestier central et nous sommes sincèrement heureux de cet état de choses qui permet une fructueuse activité. M. le Forstmeister *Steinegger*, à Schaffhouse, ayant démissionné, en janvier 1926, comme délégué de la Société forestière dans le Conseil d'administration, il a été remplacé par M. *Knobel*, inspecteur forestier cantonal à Schwyz.

Notre Société s'est fait représenter dans quelques manifestations parmi lesquelles nous citerons : le 70<sup>e</sup> anniversaire de naissance du professeur C. Schröter, fêté le 19 décembre 1925 à la Tonhalle à Zurich; le soussigné lui a exprimé les vœux de notre Société. Nous avons délégué M. l'inspecteur forestier *Pometta* à Rome, au Congrès international de sylviculture (29 avril--5 mai 1926).

Cette réunion annuelle de Schaffhouse revêt une importance particulière du fait qu'elle coïncide avec le 50<sup>e</sup> anniversaire de la mise sur pied de la loi fédérale sur les forêts de 1876, à laquelle la Société forestière suisse a puissamment collaboré. Il convient aujourd'hui d'accorder notre reconnaissance à ceux qui, avec une claire vision de l'avenir, ont su courageusement et de façon désintéressée asseoir les bases de cette œuvre que le temps a révélée hautement bienfaisante et dont nous récoltons les fruits. Je serai certainement votre interprète en disant que tous nous voulons faire de notre mieux pour participer courageusement à son développement futur.

Messieurs, je suis arrivé au terme de ce rapport et aussi de mon activité comme président de notre Société. Après avoir fait partie du Comité permanent pendant neuf ans et avoir eu l'honneur de le présider pendant six ans, j'estime qu'il convient de rentrer dans le rang. Je vous épargnerai une récapitulation de mon activité pendant cette période; puissiez-vous l'apprécier avec indulgence. Et qu'il me soit permis, pourachever, de vous exprimer ma cordiale reconnaissance de la confiance que vous n'avez cessé de me témoigner; elle s'adresse tout spécialement à mes collègues du Comité dont l'intelligente collaboration m'a été précieuse. Que la Société forestière suisse reste toujours vivante et prospère !

## COMMUNICATIONS.

### **Le mélèze, son caractère et ses anomalies.**

Le mélèze appartient au groupe des essences de pleine lumière à couvert très léger; il est, avec l'épicéa, l'essence la plus caractéristique des forêts subalpines.

L'application du jardinage, à l'exclusion de toute autre méthode, a pour résultat l'élimination du mélèze, cette essence de lumière, par excellence ne se rajeunissant d'une manière générale que dans les trouées d'une certaine importance.

Il n'y a toutefois pas de règle sans exception. Dans une forêt communale de Lavey à l'altitude de 600 m, exposée au sud, il est intéressant de constater la présence d'un groupe de jeunes mélèzes de 10 à 12 m de hauteur, sous le couvert très dense d'épicéas. Seule la lumière latérale lui est largement distribuée, le jeune peuplement situé au premier plan n'interceptant aucunement les rayons solaires.

Les tentatives faites même par des spécialistes pour photographier ce groupe n'ont pas donné de bons résultats, les mélèzes ne se trouvant pas suffisamment éclairés (voir au verso de la planche hors texte).

Nous ne contestons nullement au mélèze son titre d'essence de lumière; mais, si comme le prétend Jolyet dans son « Traité pratique de sylviculture » : « ... tous les sols lui conviennent, pourvu qu'ils soient profonds », il faut tout de même reconnaître que certains d'entr'eux, notamment les sols siliceux, lui conviennent mieux que les autres. Notons que tout le versant occupé par les forêts communales de Lavey est formé par les éboulis calcaires de la Dent de Morcles, auxquels se sont mélangés les moraines granitiques des glaciers alpins, sol convenant spécialement au mélèze, les racines y pénétrant par des fissures.

L'anomalie de ce rajeunissement du mélèze sous le couvert montre au sylviculteur que le rajeunissement naturel de cette essence peut être obtenu par l'application du jardinage concentré dans quelques cas spéciaux, ceci en tenant compte de l'exposition et du sol.

*de Kalbermatten.*